




b. Accompagnement ponctuel des aînés du quartier	
 <p>MANDATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir de l'accompagnement ponctuel auprès des personnes aînées à faible revenu et en perte d'autonomie vers les services du quartier (banques, épicerie, centre d'achat, etc.). • Le bénévole doit se rendre au domicile de la personne et l'accompagner (en taxi, en transport adapté ou transport en commun) tout au long de sa sortie.
 <p>PROFIL RECHERCHÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être disponible au moins une journée par semaine ✓ Ponctuel ✓ Fiable ✓ Honnête ✓ Facilité à interagir avec des aînés ✓ Discrétion
 <p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce sont les intervenants qui contactent les bénévoles pour ce service à la demande de la personne aînée. • Les bénévoles peuvent s'impliquer de manière ponctuelle selon les disponibilités. Bien qu'il s'agisse d'une occasion de bénévolat ponctuel, nous recommandons fortement aux bénévoles de s'impliquer au moins deux fois par mois dans le cadre de ce service. • Les frais de taxis et de transport en commun de l'accompagnateur sont remboursés par le bénéficiaire.